



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 01 20-05 - FINANCES- Fixation des tarifs du coworking – complément

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/01/2025
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 14/01/2025
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/01/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Gérard DUPLAT		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de l'espace coworking au 5 place du marché. Cet espace partagera le bâtiment affecté à l'espace France Service et l'agence postale communale.

Par délibération du 16 décembre dernier, le conseil municipal avait décidé des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre d'une demande d'agrandissement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), la mairie a décidé de modifier l'espace commun afin de permettre l'installation d'un deuxième bureau pour la CPTS.

Afin de conserver une offre d'espace partagé pour 2 personnes maximum il a été décidé d'utiliser la salle cocon avec une nouvelle configuration.

Il est nécessaire de compléter les tarifs de cet espace coworking comme suit :

Accès salle cocon dimensionnée en espace partagé de 2 personnes maximum	
2,5 heures	8,00 €
½ journée	15,00 €
Journée	25,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE les tarifs pour le coworking (salle cocoon) à compter du 1^{er} janvier 2025

Accès salle cocon dimensionnée en espace partagé de 2 personnes maximum	
2,5 heures	8,00 €
½ journée	15,00 €
Journée	25,00 €

PRÉCISE que la délibération n°2024 12 16 n°01 sur les tarifs communaux est complétée par cette délibération

DIT QUE les recettes seront inscrites au budget 2025

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

24.01.25

et de la publication en mairie le

24.01.25

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

